



## Gestion des retraits de lots et contrôles

Paris, le 11 janvier 2018

Suite à l'inspection par la DGCCRF des « points de vente lactalis » sur la gestion du retrait des différents lots potentiellement contaminés, une nouvelle vague de contrôle est prévue prochainement sur l'ensemble des réseaux de distribution.

Conformément aux procédures mises en place par chacun et aux instructions reçues par nos autorités, vérifiez scrupuleusement que tous les lots incriminés sont effectivement retirés.

Le retour des lots, conformément à la directive, doit se faire auprès des grossistes ou être détruit mais en aucun cas à Cyclamed, circuit réservé aux médicaments.

Liens utiles

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/point-situation-sur-retraits-rappels-produits-nutrition-infantile-fabriques-par-lactalis>

<https://www.economie.gouv.fr/direct-video-point-presse-bruno-le-maire-sur-rappels-produits-lactalis>

Gilles BONNEFOND  
Président de l'USPO